

## Les vaccins : argumentaire pour ou contre l'obligation

### 1°) Les 9 raisons de l'obligation vaccinale

- d'abord pourquoi tout ce foin ? Pour Agnès Buzyn, ministre de la Santé, pour réaugmenter la confiance, mise à mal par les politiques récentes : Médiateur, H1N1, Lévothyrox
- DTP, seuls vaccins obligatoires, absents de la pharmacopée depuis 9 ans ! Répondre ainsi au Conseil d'État dans son injonction de février 2017 à faire fabriquer un DTP sans aluminium.
- restaurer la confiance : assertion sujette à caution. Voir les courbes de couverture vaccinale des 8 vaccins recommandés non encore obligatoires, tous en augmentation.
- combattre les pénuries (volontaires?) en rassurant le marché...
- les conflits d'intérêt de nos dirigeants et décideurs (Agnès Buzyn, son conseiller pour les vaccins Alain Fischer, du collège de France, prix Sanofi-Pasteur en 2013, Emmanuel Macron et son copain Serge Weinberg, président de Sanofi, le Comité Technique des Vaccinations...)
- la responsabilisation juridique : faire payer par l'ONIAM (nous, quoi) les effets latéraux des vaccins plutôt que par les laboratoires (vaccins obligatoires sous la responsabilité de l'état)
- renforcer la couverture vaccinale : faux, la couverture des pays voisins est meilleure
- conforter le principe de subsidiarité : crèches, écoles et collèges.
- risques de la recommandation : moindre couverture = faux ; réémergence de maladies infectieuses

### 2°) Les 8 raisons de recommander les vaccins (de ne pas les obliger)

- respect du libre-choix en matière de santé : Loi du 4/3/2, Loi du 2/2/17 sur la liberté des soins
- respect du serment d'Hippocrate : ne pas obliger un individu en bonne santé à courir un risque, si petit soit-il, sans motivation forte, car le risque nul n'existe pas : le principe de précaution n'est pas respecté, les vaccins ne sont pas considérés comme médicaments et n'obéissent pas aux mêmes contraintes : pas de tests pharmacocinétiques ou de toxicité.
- pouvoir dire non aux adjuvants immunogènes : aluminium ou autre
- l'obligation ne concerne que les enfants, pas les adultes : tous égaux devant la Loi ?
- parce que les vaccins ne sont pas identiques :
  - \*un modèle idéal, la rougeole : un virus, une maladie strictement inter-humaine, un vaccin sans aluminium, la rougeole est vouée à disparaître
  - \*pneumocoque : épidémiologie substituable par d'autres sérotypes plus dangereux
  - \*méningocoque : possibilité de ne vacciner que l'entourage en cas de foyers épidémiques ; vaccin à risque de sclérose en plaques
  - \*hépatite B : vacciner les nourrissons, une hérésie : pas de diminution de cirrhose car la majorité des hépatites chroniques sont importées, et la prévalence de l'hépatite chronique dans la population non migrante est très faible.
  - \*rubéole : vacciner les jeunes filles à l'entrée en 6è, après sérologie, et les jeunes femmes nubiles en examen pré-nuptial après sérologie. Les rubéoles congénitales : moins de 3 cas par an, et on dispose de l'interruption thérapeutique de grossesse.
  - \*oreillons : maladie bénigne, rares orchites, stérilité exceptionnelle, méningite bénigne.
- parce que le bilan économique bénéfice-risque n'a jamais été réalisé en France
- parce que les non-vaccinés n'ont jamais été un danger pour les vaccinés
- parce que les pays voisins n'obligent pas : en Belgique, seul D ; en Suisse, seul P ; au Portugal, seuls D et P. Partout ailleurs, aucune obligation, et leur couverture vaccinale est meilleure qu'en France. Seule l'Italie a décidé d'une obligation de 12 vaccins.
- parce que l'obligation conduira à masquer les effets secondaires des vaccins.

Dr Bruno Bourgeon, président d'AID  
<http://aid97400.lautre.net>